

L'ACTION SYNDICALE

1^{er} AVRIL 2015



Lac au sondage



www.sttbjcsn.com

www.facebook.com/groups/sttbjcsn

MOT DU PRÉSIDENT

Par *Guy R. Charette*

Une image vaut mille mots, donc « regardez-vous », la sécurité sera renforcée alors à vos cadenas, bouchons, lunettes, etc...

Quelle belle assemblée générale avons-nous eue. Je tiens à féliciter tous les membres qui ont pu y assister et je dirais même que ça me ramenait quelques années en arrière, mais que je ne souhaite pas y demeurer, car beaucoup de chemin a été fait depuis 15 ans pour essayer d'améliorer le climat de travail. Il est beaucoup plus facile de détruire que de bâtir, il faudrait par contre garder un solage solide, c'est-à-dire, une base au partenariat.

Plusieurs changements ont été annoncés au niveau de la direction et d'autres restent sûrement à venir ? Espérons que ces changements apporteront un vent nouveau, mais dans la bonne direction, car il est très difficile pour tous de travailler dans ce climat.

Les membres de la structure syndicale ont commencé à être formés sur la convention collective et sur leur rôle.

J'ai assisté à la soirée reconnaissance pour les prix de la direction, je félicite tous les employés(es) qui ont été nominés. La soirée s'est très bien déroulée.

Comme j'ai mentionné lors de l'assemblée, SOYONS RESPECTUEUX et je pense que le climat commencera déjà à s'améliorer. Je sais qu'au-delà de 1200 personnes à travailler ensemble, ce n'est pas toujours évident, mais ayons un minimum de civilité et tout ira mieux.

Prenez note que je serai en vacances la semaine du 20 avril 2015.

VACANCES

Prenez note que je serai en vacances du 3 au 19 avril 2015 inclusivement.
En mon absence, vous pouvez contacter Yanick Préville au poste 387 ou Hélène au poste 227.

Nves S. Laporte, Responsable des assurances

EMPLOYEUR DE CHOIX : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

En avril 2014, Bridgestone nous annonçait avoir pris un engagement organisationnel afin de devenir un employeur de choix. On nous invitait donc à participer en grand nombre à ce sondage qui allait se tenir 2 mois plus tard. À ce moment précis, on nous résumait un employeur de choix comme un endroit :

1. où les employés font confiance à leur gestionnaire ;
2. sont fiers de ce qu'ils accomplissent ;
3. et apprécient les gens avec qui ils travaillent.

1- Comme vous le savez déjà, nous avons répondu à l'appel de l'employeur avec un taux de participation de plus de 60 %. Le calcul est simple, plus de 700 employés, syndiqués et non-régis, ont rempli le questionnaire, afin de permettre à l'entreprise de cheminer vers son but. Peu d'entre nous croyaient obtenir des résultats tangibles, mais nous avons essayé de faire confiance à l'employeur, en lui donnant les informations qu'il sollicitait et en espérant qu'il saurait quoi en faire.

2- 60 % des répondants ont mentionné un sentiment de fierté envers leur emploi. La note de passage, rien de spectaculaire, mais c'est un départ.

3- Que dire ? Sinon qu'il s'agit du point le plus encourageant du sondage. Si le sondage a semblé une perte de temps pour plusieurs, il a pourtant soulevé beaucoup de discussions. Il a enfin mis le doigt sur un point en commun entre syndiqués et staffs; les deux parties semblent au moins d'accords sur le fait qu'ils n'apprécient pas tous les gens avec qui ils travaillent, spécifiquement une personne et que cette personne nuirait au bon fonctionnement de l'entreprise (enfin, c'est ce qu'on dit dans les conversations de couloirs !).

En ce qui concerne le 3^e point, rien de vraiment surprenant de notre côté, la dernière assemblée a été unanime à ce sujet, cette personne nuit aux relations de travail et aucun partenariat ne sera possible tant qu'elle sera là.

Nous sommes libres de nous demander si le prix à payer pour devenir un employeur de choix ne commence pas à être hors de portée pour notre employeur. Comme plus de 70 % des gens ayant participé au sondage pensent que cette démarche ne changera rien, au moins personne ne sera déçu...

PERCEPTIONS

Par *Nicolas Duval*, préposé aux études de temps

Bonjour,

Comme vous le savez, il semble y avoir des problématiques avec l'opinion des gens de l'équipe de jour envers ceux de nuit et l'inverse pour ceux de nuit envers l'équipe de jour. Certains pensent que l'équipe de jour ne fait rien, tandis que ceux de nuit et bien tiennent le même discours. Cependant, qu'en est-il vraiment ? Peut-être que certains ont raison, cependant plus souvent qu'autrement il en va de perceptions ! Ce n'est pas à vous de juger de la production de l'autre chiffre ou voir même à leur dicter quoi faire, ils ont un superviseur payé pour faire ces tâches. De cela découle naturellement leur compétence à faire ces besognes, mais bon, c'est un autre point ! De votre côté, vous n'avez pas à penser sans cesse à ces tâches non faites durant votre journée, car à la longue c'est votre propre santé mentale qui en souffre. Certes, il est facile de tomber dans ce piège, car nous avons l'usine à cœur, mais en tant qu'ouvrier ce n'est pas de notre ressort et c'est le superviseur qui a des comptes à rendre et pas vous. Vous rentrez ici pour faire 12 h et être bien au travail. Ce travail incombe aux superviseurs. De plus, afin de ne pas vous créer de fausses perceptions, de créer de la chicane entre collègues pour des choses injustifiées, questionnez vos superviseurs au lieu de penser. Ne restez pas dans le doute et dans le questionnement intérieur, posez les questions nécessaires afin de comprendre. Nous devons nous soutenir, nous sommes une équipe et nous ne devons pas fragiliser cette équipe avec des perceptions. Plusieurs me diront, oui, mais j'en pose des questions, mais je n'ai jamais de réponse ! Oui, probablement vrai, mais continuez et ne lâchez pas prise, car à force de poser des questions, vous finirez par avoir des réponses, comprendrez la situation et eux aussi apprendront. Il faut éliminer ce manque de compréhension de part et d'autre afin de retrouver le respect entre les équipes, ce qui ne se reflète malheureusement pas partout et voir même entre collègues d'une même équipe. Cessons nos perceptions, peu importe soient-elles, en questionnant qui de droit, tout en étant respectueux, afin de se forger un respect entre nous et ainsi pouvoir travailler heureux et à faire ce que nous faisons de mieux, des pneus !

PETIT SUIVI

Par *Nicolas Duval* préposé aux études de temps

Classification	Description	Compte Rendu
112-17, 112-18	Etat du 112-17 et 112-18	A suivre ...
Chariot mélangeur 1-2	Suivi de l'évolution du scan	Problème de surplus de TMA, le ménage aurait été fait.
Mélangeur 3	Alimentateur	Toujours en développement, il commence à fonctionner de plus en plus.
Mélangeur 4	Coupeuse de balle automatique	Installation en cours, progresse rapidement et demande des opérateurs afin d'avoir un centre des commandes pour avoir une vision de l'ensemble
Relève 2° Wind-up	Calandre 4	A suivre...

Calandre 4	Test augmentation des vitesses	Prévu pour lundi 30 mars.
HBF	Augmentation des vitesses	En attente d'information pour enrouleur automatique.
Troester	Implantation du nouveau système pour détecter la quantité de matériel sur les palettes	L'impression et consommation automatique fonctionne bien. Démarche débutée sur le 7X6, le projet suit son cours.
Nakata 1-2 et 174-25	Transfert de tâches pour la prise d'inventaire vers les Nakatas	A suivre...
174-16	Suivi demande de vérification TAUX	*5G-6G – nouvelle méthode pour embarquer les rouleaux flipper toujours à l'étude par le génie ind. *Modification et taux pour quantité de plis inexacte dans les rouleaux avec de l'insertion - en attente. *Taux pour nouvelle méthode Nagara – en attente. *Bouton activation de l'anneau de transfert, vérification des temps sous peu par le génie. *Spotting côté 88 à valider. *Méthode pour rack de tringle, temps à valider. *Temps pour méthode Nagara à valider aussi par le génie. Un calendrier des priorités a été établi afin d'avoir un suivi et un avancement sur les points apportés.
Set-up Man 143	CIM	A suivre...
Réparateur	CIM	A suivre...
Yoyos	6^e yoyo	Présentement des remplaçants sont assignés à cette tâche.
Ajustement des presses	Ajustements faits par les superviseurs	Attente de retour du département.
Pause de chaleur 166-12	Partie de classification homme de cuisson et yoyo qui se retrouve dans la FC	Discussion débutée avec le département. A suivre...
Laser aux presses	Nouveau laser	La tête du laser est en installation et des tests suivront.
Post-Module	Kaizen	A suivre...
Ressources humaines	Évolution du dossier pour le poste de Directeur RH	Le poisson n'a pas encore mordu !!
ID System	Implantation sur les chariots élévateurs	Début de la formation sous peu.
Formation	Instructeur – Formateur – Sururaku	SST 2015 sera prête sous peu et donnée de la même manière que l'an passé.

S'il y a des points que je n'ai pas touchés et/ou que vous aimeriez que j'en parle, n'hésitez pas à m'en faire part et je les incorporerai au suivi tous les mois.

Aussi à noter : avec la valeur du dollar canadien, aussitôt que vous avez des arrêts machines, arrangez-vous pour nous le faire savoir afin que nous fassions le suivi pour les primes de productivités / taux de change de la clause 15.08 de la convention collective.

GRIEFS

Par *André Corriveau, Kevin Gagnon et Yannick Morin*

# Grief	Nom	Dept.	Clause(s)	Dépôt arbitrage	Règlement
14-005	Nicolas C. Simounet	831	14.08	2015-02-05	
14-006	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-007	Francis Jobin	831	14.08	2015-05-26	
14-008	Maxime Aubry	831	14.08	2015-02-26	
14-009	Francis Jobin	831	14.08	2015-02-26	
14-010	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-011	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-012	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-013	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-014	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-015	Alexandre Venne	831	14.08	2015-02-26	
14-016	Francis Jobin	831	14.08	2015-02-26	
14-017	Christian Paquin	831	14.08	2015-02-13	
14-018	Nicolas C. Simounet	831	14.08	2015-02-13	
14-019	Maxime Aubry	831	14.08	2015-02-26	
14-020	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-13	
14-021	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-13	
14-022	Francis Jobin	831	14.08	2015-02-13	
14-023	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-024	Abdelali Ejjeid	831	14.08	2015-02-26	
14-025	Nicolas C. Simounet	831	14.08	2015-02-26	
14-026	Maxime Aubry	831	14.08	2015-02-26	
14-027	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-028	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-029	Serge Dionne	831	14.08	2015-02-26	
14-030	Mathieu Goyette	831	14.08		Payé
14-031	Mathieu Goyette	831	14.08		Payé
14-032	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-033	Maxime Aubry	831	14.08	2015-02-26	
14-034	Nicolas Marineau	831	14.08	2015-02-26	
14-035	Maxime Aubry	831	14.08		Payé

# Grief	Nom	Dept.	Clause(s)	Dépôt étape 2	Dépôt arbitrage	Règlement
15-001	STTBJ (CSN)		1.13		2015-03-05	
15-002	Abdelali Ejjeid	831	14,08 et 3.03		2015-02-26	
15-003	Alexandre Venne	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-004	Alexandre Venne	831	14,08 et 3.03		2015-02-26	
15-005	Abdelali Ejjeid	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-006	Marc-André Dumas	831	14,08 et 3.03		2015-02-26	
15-007	Francis Jobin	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-008	Maxime Aubry	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-009	Nicolas Marineau	831	14,08 et 3.03		2015-02-26	

# Grief	Nom	Dept.	Clause(s)	Dépôt étape 2	Dépôt arbitrage	Règlement
15-010	Nicolas Marineau	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-011	Serge Dionne	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-012	Abdelali Ejjeid	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-013	Christian Paquin	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-014	Christian Paquin	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-015	Abdelali Ejjeid	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-016	Francis Jobin	831	14.08 et 3.03		2015-02-26	
15-017	Michel Latendresse	122	14.09			Réglé
15-018	Ioan Pop	174	16.06			Réglé
15-019	Michel Martel	136	14.08			Réglé
15-020	Rolland Soulière	136	14.08		2015-03-05	
15-021	Nick Varacalli	174	8.28		2015-03-05	
15-022	Patrick Bellemare	136	14.08			Payé
15-023	Nelson Bergeron	166	14.08		2015-02-26	
15-024	Éric Ferland	123	14.08		2015-02-26	
15-025	Mathieu Gérin-Lajoie	123	14.08		2015-02-26	
15-026	Pascal Desrochers	136	14.08			Réglé
15-027	Francis Jobin	831	14.08		2015-02-26	
15-028	Patrick Bellemare	136	14.08			Réglé
15-029	Christian Paquin	831	14.08		2015-02-26	
15-030	Christian Paquin	831	14.08		2015-02-26	
15-031	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-02-26	
15-032	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-02-26	
15-033	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-034	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-035	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-02-26	
15-036	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-037	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-02-26	
15-038	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-02-26	
15-039	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-02-26	
15-040	Serge Dionne	831	14.08		2015-02-26	
15-041	Serge Dionne	831	14.08		2015-02-26	
15-042	Serge Dionne	831	14.08		2015-02-26	
15-043	Jacques Leblanc	831	14.08		2015-02-26	
15-044	Francis Jobin	831	14.08		2015-02-26	
15-045	STTBJ (CSN)	831	16		2015-02-26	
15-046	Serge Champoux	123	14.08			Payé
15-047	Jonathan Leblanc	123	14.08 – 1.01		2015-03-05	
15-048	René Soucy	123	14.08 – 1.13		2015-03-05	
15-049	René Soucy	123	14.08 – 1.13		2015-03-05	
15-050	René Soucy	123	14.08 – 1.13		2015-03-05	
15-051	Guy Geoffroy	112	14.08			Payé
15-052	Yves Pronovost	136	10.01		2015-03-05	
15-053	Pascal Desrochers	136	10.01		2015-03-05	En discussion
15-054	Maxime Aubry	831	14.08		2015-03-26	
15-055	Francis Jobin	831	14.08		2015-02-26	
15-056	Nicolas Tellier	136	14.08		2015-03-05	
15-057	Martin Labelle	136	14.08		2015-03-05	
15-058	Pascal Rondeau	166	14.08		2015-03-05	
15-059	Mylène Gagnon	166	14.08			Réglé
15-060	Mathieu Gérin-Lajoie	123	14.08 – 1.13		2015-03-05	
15-061	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-02-26	

# Grief	Nom	Dept.	Clause(s)	Dépôt étape 2	Dépôt arbitrage	Règlement
15-062	Pierre Gervais	791	10		2015-02-26	
15-063	Pascal Rondeau	166	14.08			Retiré
15-064	Éric Bellemare	123	14.08			Payé
15-065	René Soucy	123	14.08		2015-03-05	
15-066	Yvan Bordeleau	123	14.08		2015-03-05	
15-067	Serge Champoux	123	14.08			Retiré (règlement)
15-068	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-02-26	
15-069	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-02-26	
15-070	Nicolas C. Simounet	831	14.08		2015-02-26	
15-071	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-072	STTBJ (CSN)	122	8.08	2015-02-26		
15-073	STTBJ (CSN)	123	8.08	2015-02-26		
15-074	Yannick Ladouceur	136	14.08	2015-03-05		
15-076	Francis Lafleur	166	10	2015-02-26		En discussion
15-077	Jonathan Leblanc	123	14.08		2015-03-19	
15-078	Pierre-Luc Lemire	123	14.08		2015-03-19	
15-079	Olivier Gervais	174	10	2015-03-10		
15-080	Karine Prud'homme	123	14.08	2015-03-05		Retiré après discussion
15-081	Serge Dionne	831	14.08		2015-02-26	
15-082	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-083	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-084	Nicolas C. Simounet	831	14.08	2015-02-26		
15-085	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-02-26	
15-086	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-02-26	
15-087	Nicolas C. Simounet	831	14.08		2015-02-26	
15-088	Alexandre Venne	831	14.08		2015-02-26	
15-089	Rolland Soulière	136	14.08			Payé
15-090	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-03-05	
15-091	Serge Dionne	831	14.08		2015-02-26	
15-092	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-02-26	
15-093	Pierre-Luc Lemire	123	14.08		2015-03-19	
15-094	Marc Lafrenière	126	14.08		2015-03-19	
15-095	Julie Lacas	123	14.08			Payé
15-096	Roch Corriveau	166	8.17	Déposé étape 1 2015-03-05		
15-097	Francis Jobin	831	14.08		2015-03-05	
15-098	Francis Jobin	831	14.08		2015-03-05	
15-099	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-05	
15-100	STTBJ (CSN)		5.02	2015-03-05		
15-101	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-05	
15-102	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-03-05	
15-103	Mar-André Dumas	831	14.08		2015-03-05	
15-104	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-03-05	
15-105	STTBJ (CSN)		8.26		2015-03-19	
15-106	Pierre-Luc Lemire	123	14.08	2015-03-26		
15-107	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-108	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-109	Nicolas C. Simounet	831	14.08		2015-03-26	
15-110	Nicolas C. Simounet	831	14.08		2015-03-26	
15-111	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-03-26	

# Grief	Nom	Dept.	Clause(s)	Dépôt étape 2	Dépôt arbitrage	Règlement
15-112	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-113	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-114	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-115	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-116	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-03-26	
15-117	Marc-André Dumas	831	14.08		2015-03-26	
15-118	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-03-26	
15-119	Alexandre Venne	831	14.08		2015-03-26	
15-120	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-121	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-122	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-123	Stéphane Cloutier	166	14.08	2015-03-26		
15-124	Nancy Hénault	136	14.08	2015-03-26		
15-125	Gilles Rainville	136	14.08	2015-03-26		
15-126	Serge Dionne	831	14.08		2015-03-26	
15-127	Nicolas Marineau	831	14.08		2015-03-26	
15-128	Serge Dionne	831	14.08		2015-03-26	
15-129	Serge Dionne	831	14.08		2015-03-26	
15-130	Nicolas Marineau	831	14.08			Payé
15-131	Pierre Charpentier	174	14.08	2015-03-26		
15-132	David Dessureault	136	14.08	Dépôt étape 1 2015-03-26		
15-133	Philippe Cloutier	112	14.08	Dépôt étape 1 2015-03-26		
15-134	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-135	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-136	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	
15-137	Abdelali Ejjeid	831	14.08		2015-03-26	
15-138	Nicolas Arroyo	831	14.08		2015-03-26	

BONNE RETRAITE

Nous souhaitons une excellente et très longue retraite à :



AVRIL 2015

Clément Carpentier
Yves Corriveau

CHEZ NOS CAMARADES DE LA FIM



Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Gurit–CSN

Les syndiqués-es de l'usine Gurit de Magog ont conclu en début mars avec leur employeur. Ils ont voté en faveur de leur nouveau contrat de travail dans une proportion de 68 %. L'entente de principe est survenue après qu'en janvier, les membres du Syndicat de Gurit ont rejeté l'offre patronale finale à 93 %. Ils s'étaient aussi prononcés en faveur de moyens de pression qui n'ont jamais vu le jour puisque les négociations ont rapidement repris. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Gurit–CSN a obtenu des gains majeurs sur plusieurs aspects de ce contrat de 3 ans, on parle d'augmentation salariale de 2 % par année, bonification du régime de retraite, banque de congés personnels qui passe de 32 h à 40 h et un incitatif pour les travailleurs de fin de semaine qui verront leur temps supplémentaire débuté après 36 h de travail.

Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda–CSN

Les 289 syndiqués de la mine Noranda ont quant à eux accepté à 91 % l'arrivée de leur nouveau contrat de travail pour une durée de 3 ans. Bien que la négociation n'ait pas été de tout repos (menace de lock-out, conciliation), ils en ressortent avec des améliorations dans les clauses de mouvement de la main-d'œuvre, du temps supplémentaire, ainsi qu'un plan d'action en matière de sous-traitance. Du côté salarial, on parle d'une augmentation de 7.9 % pour la durée de la convention.

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sonaca Montréal–CSN

Chez Sonaca à Mirabel, une entente entre les membres du syndicat et l'employeur est survenue. Les membres du syndicat CSN de Sonaca ont voté à 68% en faveur de cette entente qui leur concède entre autres une augmentation de 2.5% par année pour la durée du contrat (5 ans), une bonification du régime d'assurance et une bonification du régime de retraite.

Syndicat des employés de SICO inc. (CSN)

Sans contrat de travail depuis le 31 octobre 2014, le syndicat des employés de SICO a reçu un nouveau mandat ; dans une proportion de 93 %, ses membres ont voté en faveur d'une intensification des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. La mésentente a débuté avec des demandes patronales inconcevables pour les travailleurs de Beauport, soit la révision du droit de gérance, de l'octroi de congés et de l'organisation du travail. Notons que cette négociation touche aussi les employés de SICO à Longueuil.

DÉCÈS

Nos plus sincères condoléances à M. Martin Thériault ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-père.

Nos plus sincères condoléances à M. François Plourde ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa grand-mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Mario Therrien ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Sylvain Chayer ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Michel Lajeunesse ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son épouse.

Nos plus sincères condoléances à M. Richard Trudel ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à Mme Stéphanie Deslauriers ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

DANS LANAUDIÈRE



Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne-CSN

Après 200 mois de conflit de travail, les membres du syndicat de Terrebonne ont finalement signé une convention collective satisfaisante. Ce lourd conflit n'a pas été vain, ils ont réussi à obtenir : un régime à prestations déterminées et un congé férié de plus. En combinant l'abolition d'une classe salariale aux augmentations consenties, les concierges ont aussi obtenu une augmentation salariale de 29,3 % sur huit ans et une majoration de leur prime de quart de 125 %. Des clauses sur le rappel par ancienneté et une garantie minimum d'heures leur ont également été accordées. Les concierges de Terrebonne ont tenu le temps nécessaire afin d'obtenir collectivement des conditions favorables et surtout équitables par rapport aux autres groupes municipaux de la Ville. Rappelons que l'appui des syndicats de la CSN qui s'est manifesté de multiples façons, dont la campagne de solidarité, qui leur a été précieuse.

FÉLICITATIONS

Félicitations à nos 40 ans de service !



Pierre Allard
Jocelyn Fréchette